

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** la loi n°94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu** les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu** le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 04 au 15, puis du 27 au 29 décembre 2017.



DECRETE :

Article 1^{er} : sont nommées à titre normal et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de **Chevalier** pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités Béninoises dont les noms suivent :

❖ PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Monsieur **OGOUNDELE Marcel-Christian Isidore**, Cadre Commercial.

❖ COUR CONSTITUTIONNELLE

- Monsieur **KOUTON Apollinaire**, Journaliste.

❖ MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Madame **FADOTE DJIGBEGNONHOU Anita**, Administrateur ;
- Monsieur **HINSON Mahoussi Maxime**, Ingénieur Analyste Concepteur.

❖ MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

- Monsieur **HONVOH Victorin Vidjanagni**, Administrateur de Projet.

❖ MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Messieurs :

- **ZODJIHOUE Joël Darius Eloge**, Administrateur des Services Financiers ;
- **LIGALI Abd-Rahmane**, Administrateur des Banques et Institutions Financières.

❖ MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

- Monsieur **TOSSOU BOCO Laurent**, Administrateur Civil.

❖ MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Messieurs :

- **ZODEKON Irénée**, Comptable Juriste;
- **MAMA SIROU Aboubakar**, Economiste Gestionnaire ;
- **SARE BIO Philémon**, Administrateur.

❖ MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

- Monsieur **VIOU Léandre Kuami Edgard Bienvenu**, Ingénieur des Travaux Statistiques.

❖ **MINISTERE DE LA SANTE**

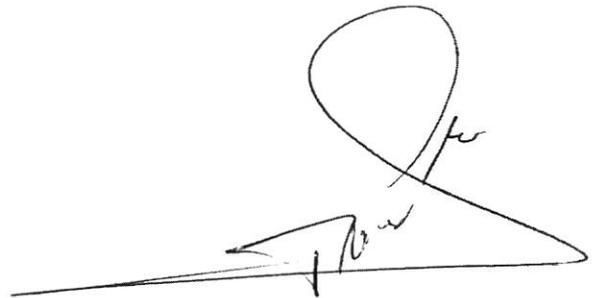
Messieurs :

- **SOSSOU Justin Adanmavokin**, Ingénieur Economiste de la Santé ;
- **SAYI Djimon Gabriel**, Médecin ;
- **GBESSI Dansou Gaspard**, Médecin Chirurgicalien.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel de la République du Bénin.

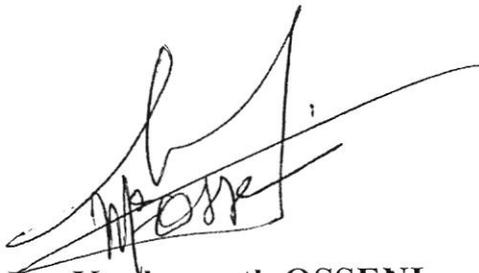
Fait à Cotonou, le 24 juillet 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Patrice TALON

La Grande Chancelière de l'Ordre
National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

AMPLIATIONS : PR : 4 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCl : 2 ; HAAC : 2 ; CES : 2 ; MINISTERES : 24 ; GCONB : 20 ; SGG : 4 ;
DEPARTEMENTS : 12 ; INTERESSES : 15 ; JORB : 2.

Af